EN FINIR AVEC LES TRAITES ET L'ESCLAVAGE

27 Avril 2018 -

170° anniversaire de l'abolition de l'esclavage

10 Mai 2018 -

Journée nationale des mémoires de la traite de l'esclavage et de leurs abolitions

23 Mai 2018 -

Journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage



Le 27 avril 1848, la République française a aboli l'esclavage. C'est la deuxième fois qu'elle le fait. Le 4 février 1794, une première abolition avait eu lieu. Napoléon Bonaparte avait rétabli l'esclavage en 1802-1803, dans toutes les colonies françaises sauf dans la plus peuplée, Saint-Domingue (environ 500 000 esclaves en 1791) devenue l'état indépendant d'Haïti, en 1804. Le 27 avril 1948, dans le Grand amphithéâtre de la Sorbonne sous la présidence du président de la République Vincent Auriol, le président du Sénat, Gaston Monnerville, le député du Sénégal, Léopold Sédar Senghor, le député de la Martinique, Aimé Césaire, ont commémoré l'abolition de 1848. Ils ont

rendu hommage à Victor Schælcher, au peuple de France, aux esclaves et à leurs descendants qui venaient de participer à la libération de la France, en 1944.

Ce 27 avril 2018, 170 ans après, nous rendons un triple hommage aux esclaves, au peuple de France, à Victor Schælcher. Ici-même, il y a 70 ans, Aimé Césaire, descendant d'esclaves, rappelait le sort de ses ancêtres :

« Sur les plantations antillaises, il y a des hommes, des femmes, des enfants que le fouet plie sur le sillon. Et on les marque au fer rouge. Et on les mutile. Et on les pend et on les vend. Ce sont des nègres. Cela est licite, régulier. Tout est dans l'ordre.

Tels sont les faits ».

Ici-même, il y a 70 ans, Gaston Monnerville, président du Sénat, petit-fils d'esclave, rappelait le combat des esclaves en lien avec les abolitionnistes :

Le destin de la race des esclaves devait se jouer à Saint-Domingue, dans l'été de 1793, lorsque le Commissaire civil Sonthonax et le Général de Laveaux, fidèles à la République, armèrent les esclaves pour défendre l'Île contre les aristocrates anti-républicains. La proclamation de liberté générale émancipant des centaines de milliers d'esclaves se répercuta aux quatre coins de l'Île.

Du peuple de France, ici-même, il y a 70 ans, Aimé Césaire déclarait : « Ce peuple ? Vous le connaissez mieux que moi.

C'est celui qui, le 23 février 1848, dépavait Paris pour élever les barricades de la liberté, d'une liberté qu'il ne voulait pas particulière, personnelle, égoïste, mais à l'échelle de l'Europe et du monde.

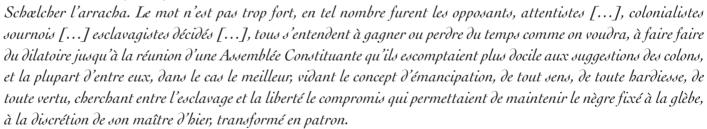
Magnifique peuple de Paris.

Il convient aujourd'hui de lui rendre l'hommage qu'il mérite. Il végétait dans les greniers ou les caves [...] sans feu, sans viande, souvent sans pain, mais au plus fort de sa misère, il trouve dans ses souffrances mêmes, assez de grandeur, assez de générosité, pour adresser une pensée d'affectueuse solidarité à d'autres plus opprimés encore que lui : les quelques milliers d'esclaves nègres perdus des milliers de kilomètres de la France dans des îles minuscules. »

Le rôle de Schælcher fut capital dans la décision d'abolir l'esclavage.

Césaire disait de lui : « Victor Schælcher, un génie ? Peut-être. Mais à coup sûr, un caractère. Mieux encore, une conscience.

Mais il faut le dire parce que c'est la très exacte vérité, ce décret, Victor

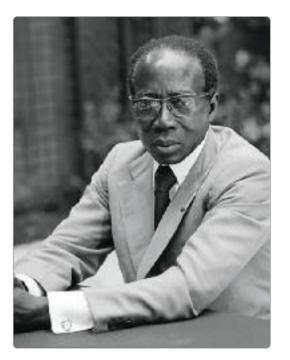


Bref, on acceptait de renoncer au mot esclavage, mais pas à la chose, et surtout pas aux facilités et aux bénéfices qu'elle assurait ».

L'abolition de 1848 appartient à la geste républicaine, à un récit national partagé.

Ici-même, il y a 70 ans, Léopold Sédar Senghor, député du Sénégal, futur président du Sénégal déclarait :

« L'acte le plus grand les historiens le disent. Et les poètes le disent, tel Lamartine : « Trois jours après la Révolution





de février, je signais la liberté des noirs, l'abolition de l'esclavage [...] Ma vie n'eût-elle que cette heure, je ne regretterais pas d'avoir vécu ».

Pour comprendre le sens de ce décret du décret du 27 avril 1848, retenons les mots de Césaire, prononcés, ici-même il y a 70 ans :

« Ce qu'il y avait dans l'acte du 27 avril 1848?

Il y avait un déni de justice séculaire réparé, un exemple fécond légué à la postérité : l'émancipation immédiate et totale d'un demi-million d'hommes jusque —là réduits à la condition animale.

J'insiste: émancipation.

Emancipation non pas concédée, d'en haut, non pas octroyée dédaigneusement, mais émancipation républicaine, émancipation révolutionnaire, sans « apprentissage » à la manière anglaise, sans « éducation préalable », sans « travail forcé », sans limitation de droits.

c'était le passé réparé, l'avenir préparé, c'était la reconnaissance du nègre, jusque-là, bête de somme dans la famille humaine, c'était à lui conférés, tous les droits attachés à cette condition d'homme, et c'était aussi plus hardiment, sans transition humiliante, sans marchandage, comme devait le prouver immédiatement la participation des « nouveaux libres » aux élections de la Constituante, tous les droits du citoyen moderne. Acte hardi. Acte sage. ».

Césaire déclarait que cette œuvre de 1848 avait été immense et insuffisante. Il pensait alors à la misère qui sévissait en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à la Réunion. Aujourd'hui, nous célébrons cette œuvre immense, mais nous savons aussi que la disparition de toutes les formes d'esclavage est encore un combat d'actualité.

Frédéric Régent

EN FINIR AVEC LES TRAITES, EN FINIR AVEC L'ESCLAVAGE

Le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE) est l'émanation de la loi n°2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité.

Le **CNMHE** est un organe consultatif nommé pour trois ans par le Premier ministre, Il est chargé de proposer, sur l'ensemble du territoire national, des lieux et des actions qui garantissent la pérennité de la mémoire de ce crime à travers les générations. Il est composé de 17 personnalités qualifiées représentant le monde de la recherche, les associations et les lieux d'histoire et de mémoire. Le **CNMHE** organise un prix de thèse et coordonne un concours pédagogique national : la flamme de l'égalité.

Chaque année le CNMHE propose une exposition dans le cadre des deux journées nationales de commémoration, le 10 mai (journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions) et du 23 mai (journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage).

Cette année le thème de notre exposition s'intitule

"En finir avec les traites, en finir avec l'esclavage"

En effet, 200 ans après l'une des lois interdisant la traite en 1818 et 170 ans après la seconde abolition française de l'esclavage, les trafics d'êtres humains et l'esclavage existent encore.



Exposition proposée par Frédéric Régent, Président du CNMHE Conçue en collaboration avec les membres du comité national: Anne Anglès, Patricia Beauchamp-Afadé, Sonia Chanekune, Bernard Gainot, Bruno Maillard, Johan Michel, Annick Notter, Bernadette Rossignol et Eric Saunier.

Assisté de Magalie Limier, Chargée de mission auprès de la Présidence du CNMHE

Infographie Jean-José Caddy.

Exposition inaugurée par le Président de la République, Emmanuel Macron, le 27 Avril 2018

LA SECONDE ABOLITION DE L'ESCLAVAGE DANS LES COLONIES FRANÇAISES.

L'ABOLITION À LA SUITE DE LA RÉVOLUTION DE 1848

Le 27 avril 1848, le gouvernement provisoire de la Deuxième République abolit l'esclavage dans les colonies françaises. Cette mesure renoue avec l'abolition proclamée sous la Première République le 4 février 1794 cependant abrogée par le Consulat à l'instigation de Napoléon Bonaparte le 20 mai 1802.

LE RÔLE DE SCHŒLCHER ET DES ESCLAVES

Inspiré par les recommandations de la commission présidée par Victor Schœlcher, le décret du 27 avril 1848 impose l'abolition immédiate de l'esclavage en Guadeloupe, en Martinique, à La Réunion, en Guyane mais aussi au Sénégal, à Mayotte et Dépendances et en Algérie. Entre mai 1848 et janvier 1849, près de 250 000 femmes et hommes retrouvent ainsi la jouissance de leur liberté spoliée. Toutefois, en Martinique et en Guadeloupe, les esclaves insurgés imposent leur émancipation aux gouvernements locaux, les 23 et 27 mai 1848, sans attendre l'arrivée du décret libérateur.

DES DROITS DES NOUVEAUX LIBRES RESTREINTS

Ce décret doit toutefois être nuancé dans son contenu comme dans ses ambitions. L'article 5 dispose que les propriétaires doivent être dédommagés pour la perte de leur « bien », en occultant la reconnaissance de l'esclavage comme « crime de lèse-humanité » et l'indemnisation des victimes de « l'institution particulière ». Quant aux 12 autres décrets complémentaires, adoptés le 27 avril 1848, ils restreignent aux affranchis l'exercice de certains droits fondamentaux. Le décret relatif à la répression de la mendicité et du vagabondage réaffirme par exemple le droit de propriété des anciens maîtres sur les « cases et les terrains actuellement affectés aux esclaves » en fragilisant l'autonomie économique et sociale des affranchis. De même, l'Instruction pour les élections dans les colonies exclut de la citoyenneté les nouveaux libres de Mayotte et d'Algérie.



F. Philippoteaux, Lamartine repoussant le drapeau rouge a l'Hotel de Ville, le 25 fevrier 1848, ©Musee Carnavalet

LES RÉSISTANCES À L'ABOLITION EN FRANCE DE 1770 à 1848

1770 : Histoire philosophique, politique et des établissements et commerce des Européens dans les deux Indes : l'émergence tardive et difficile de l'Abolition en France

La publication de cet ouvrage, écrit par un collectif attribué à l'abbé Raynal (1713-1796) et édité pour la première fois en 1770, est sans doute le moment fondateur de l'histoire de l'abolition de l'esclavage en France.

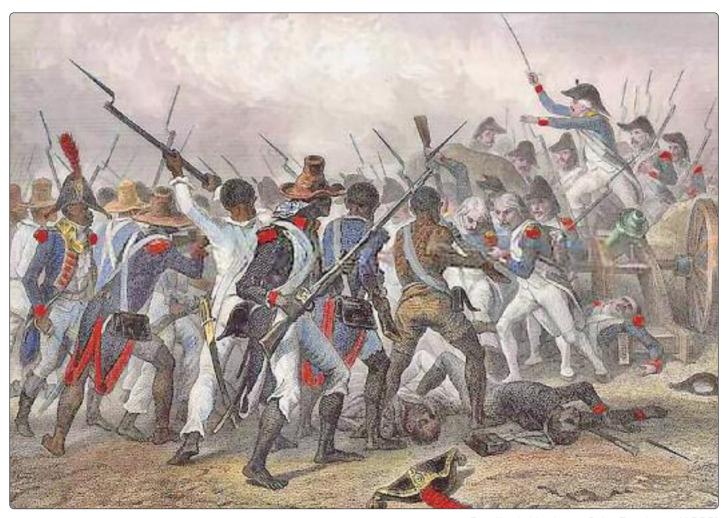
A cette date, la propagande abolitionniste est déjà fort engagée en Angleterre. Dès sa sortie, l'ouvrage est interdit. Quand paraît la 3e édition de l'Histoire des deux Indes (1780), encore plus critique, cette encyclopédie de l'anticolonialisme est mise à l'index, condamnée par le Parlement et brûlée en place publique.

Restaurer les colonies (1802-1804) : un nouvel obstacle au progrès de l'abolition

Aboli par la Convention le 4 février 1794, l'esclavage est rétabli le 20 mai 1802 par le Premier Consul Napoléon Bonaparte. Cette décision porte un coup très dur au projet abolitionniste. Elle s'inscrit dans le cadre d'une politique de restauration coloniale ambitieuse centrée autour du développement des plantations sucrières antillaises. Malgré la perte définitive de Saint Domingue et la proclamation d'Haïti le 1er janvier 1804, la nouvelle impulsion donnée aux productions coloniales fondées sur le travail servile en Guadeloupe, en Martinique et à Bourbon renforcent les résistances à l'abolitionnisme.

Une forme de résistance efficace : la pratique de la traite illégale (1814-1848)

« Il y va de la prospérité de nos ports, de celle de nos colonies, du maintien de notre marine et de notre intérêt car toutes ces choses se tiennent et sont étroitement liées ». Cette phrase sans équivoque est écrite dans une pétition des armateurs du Havre, le 3 octobre 1814, pour défendre le maintien de la traite des noirs. Premier pas vers celle de l'esclavage, l'abolition de la traite, malgré la condamnation réitérée par Napoléon Ier le 29 mars 1815 après son retour de l'Île d'Elbe, n'empêche pas le succès d'une traite illégale. Malgré les ordonnances royales du 8 janvier 1817, confirmées le 15 avril 1818, elle prospère dans les anciens ports négriers durant les années 1820.



Bataille de Vertières, Saint Domingue (1839) Auteur: Auguste Raffet (1804-1860) ©Domaine public

L'ESCLAVE ET LA LIBERTÉ

LE DÉSIR INDIVIDUEL DE LIBERTÉ

Les esclaves ont toujours eu une conception très nette de la liberté. La pratique de l'esclavage s'accompagne de celle de l'affranchissement. Pendant longtemps, les esclaves conçoivent cette liberté dans le cadre d'une stratégie individuelle ou familiale. Il s'agit alors pour eux d'obtenir cette faveur suprême de leur maître. Les maîtres affranchissent les esclaves qualifiés de « bons sujets » et donnent également la liberté à une partie des femmes esclaves, avec lesquelles ils ont eu des enfants illégitimes, ainsi qu'à ces derniers.

LA LIBERTÉ CONTRE L'ORDRE COLONIAL

L'autre voie de la liberté est de s'enfuir. L'esclave fugitif est alors qualifié de marron. Au Brésil, au Surinam, en Jamaïque, mais aussi dans la région des Mamelles en Guadeloupe ou dans les Hauts de La Réunion (Bourbon), des fuites collectives d'esclaves donnent naissance à des camps de marrons. Lorsqu'elles ne parviennent pas à les éradiquer, les autorités coloniales signent des traités avec les communautés marronnes.

Certains esclaves qui accompagnent leurs maîtres sur le sol du royaume de France obtiennent la liberté en saisissant les tribunaux. En effet, le sol du royaume donne la liberté.

L'ÉMERGENCE DE L'IDÉE DE LIBERTÉ GÉNÉRALE

La Révolution française encourage les esclaves à concevoir l'idée collective de liberté. En raison des multiples conflits qui traversent le monde colonial, beaucoup d'esclaves sont armés, ce qui débouche sur des révoltes serviles, la plus célèbre étant celle de Saint-Domingue, en août 1791. Très rapidement, les révoltés exigent la liberté générale.

Le 21 juin 1793, les commissaires civils Sonthonax et Polverel proclament la liberté de tous les esclaves qui servent la République. Puis ils étendent cette mesure à leurs femmes, à leurs enfants et à toute la population servile. Le 4 février 1794, la Convention entérine l'abolition de l'esclavage de Saint-Domingue et l'étend à toutes les colonies. Les esclaves deviennent également citoyens.



Trois Nègres marrons, à Surinam Auteur : Théodore Bray '181 - 1887 ©Mairie de Bordeaux - Photo B. Fontanel





L'APPLICATION DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE DANS LES COLONIES FRANÇAISES

La Révolution de février 1848 est connue quelques semaines plus tard dans les colonies des Antilles. La République envoie dans les colonies des commissaires chargés d'appliquer, dans un délai de deux mois, le décret d'abolition de l'esclavage du 27 avril 1848.

UNE RÉVOLTE D'ESCLAVES ACCÉLÈRE L'ABOLITION AUX ANTILLES

Le 22 mai 1848, suite à l'arrestation d'un esclave jouant du tambour, une insurrection éclate à Saint-Pierre. La révolte s'étend au nord de la Martinique. Les troubles font 35 morts. Le 23 mai, des esclaves demandent l'abolition sur-le-champ. Le gouverneur Rostoland la proclame en Martinique, le jour même. Craignant des troubles similaires, le gouverneur Layrle décrète l'abolition en Guadeloupe le 27 mai 1848. Le décret officiel arrive en Martinique quelques jours plus tard (3 juin).

L'ABOLITION AVEC UN DÉLAI DE DEUX MOIS POUR LA GUYANE, LE SÉNÉGAL ET LA RÉUNION Le 10 juin 1848, le décret émancipateur est publié en Guyane et est appliqué deux mois après, le 10 août. Dans les deux comptoirs du Sénégal, l'abolition est proclamée, le 23 juin 1848 et applicable le 23 août 1848. Le 18 octobre 1848, le décret est promulgué par Sarda Garriga, envoyé de la République à la Réunion, pour mise en application à la date du 20 décembre. Les propriétaires demandent l'ajournement de la mesure, mais celle-ci est effectivement appliquée.

L'INDEMNITÉ POUR LES ANCIENS MAÎTRES, LA CITOYENNETÉ POUR LES ANCIENS ESCLAVES

Cette deuxième abolition, contrairement à celle de 1794, s'accompagne de l'indemnisation des maîtres. L'indemnité est fixée à 126 millions pour les quatre colonies (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion). En Guadeloupe, les anciens maîtres reçoivent 470 francs par esclave. En Martinique, l'indemnité s'élève à 430 francs par esclave. A la Réunion, l'indemnité versée s'élève à 704 francs par esclave. Le prix moyen d'un esclave est alors de 1 560 francs.

En 1848, les esclaves obtiennent la citoyenneté et reçoivent un patronyme, ce qui est novateur par rapport à la première abolition. Les officiers d'état civil évitent soigneusement de donner aux nouveaux libres les noms des anciens maîtres, en accord avec l'unique recommandation donnée.



L'abolition de l'esclavage (27 Avril 1848). Par BIARD François Auguste ©Musée national du Château de Versailles et de Trianon.

L'ABOLITIONNISME EN EUROPE DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIXE SIÈCLE

LE RÔLE CENTRA DE L'ANGLETERRE

Le mouvement abolitionniste anglais poursuit sa trajectoire, commencée à la fin du XVIIIe siècle, avec les mêmes acteurs. Une loi d'abolition de la traite négrière avait été votée en 1796, elle ne devient effective qu'en 1807.

Au Congrès de Vienne, en 1815, les Britanniques cherchent à internationaliser l'interdiction du trafic négrier. Mais la répression est très lente à s'organiser, et une traite illégale se poursuit jusque tard dans le XIXe siècle.

Un décret d'abolition de l'esclavage est voté en 1833, avec entrée en vigueur à partir du 1er août 1834. Une période d'apprentissage non rémunérée est imposée, au cours de laquelle les anciens esclaves restent à la disposition de leurs anciens maîtres, pendant quatre ans pour les domestiques, six ans pour les cultivateurs.

Finalement, devant le mécontentement, et parfois les émeutes, tous les apprentis sont déclarés libres le 1er août 1838.

LES HÉSITATIONS FRANCAISES

Le mouvement abolitionniste français se recompose dans le sillage de l'abolitionnisme britannique. La Société de la Morale chrétienne (1822), puis la Société française pour l'abolition de l'esclavage (1834), se prononcent d'abord pour une abolition graduelle.

C'est donc hors du mouvement organisé que se font entendre des voix isolées réclamant une abolition immédiate, comme Cyril Bissette ou Civique de Gastine. En 1844, Victor Schœlcher, venu de la Société pour l'abolition de l'esclavage, se rallie à cette position, entraînant dans son sillage la majorité du courant abolitionniste.

L'avènement de la Seconde République permet l'adoption du décret d'abolition le 27 avril 1848.

AILLEURS

Le Danemark (1846 -1848), la Suède (1847), les Pays-Bas (1862) et l'Espagne (1870) abolissent également l'esclavage, après avoir interdit la traite (1792 pour le Danemark, 1814 pour les Pays-Bas, 1815 pour la Suède).

1815 pour la Suède).



La Convention antiesclavagiste mondiale de Londres, par Benjamin Haydon, 1841, @National Portrait Gallery

ABOLITIONS SUR LE CONTINENT AMÉRICAIN

L'AMÉRIQUE LATINE OU L'ABOLITION GRADUELLE

En 1816, Simon Bolivar conclut un accord avec Alexandre Pétion, président de la République d'Haïti, par lequel il s'engage à abolir l'esclavage en échange du soutien de ce dernier. Les esclaves engagés dans les armées de libération sont rapidement affranchis.

Mais les abolitions nationales officielles sont d'autant plus lentes que les populations serviles sont importantes. Le Chili promulgue sa loi en 1823, les pays d'Amérique centrale en 1824, le Mexique en 1829, les États d'Amérique du Sud de 1831 à 1855. S. Moret, ministre espagnol des Colonies fait voter en 1870 pour les Caraïbes une loi d'abolition progressive qui n'est effective à Cuba qu'en 1886.

Le Brésil

Le Brésil est le pays où vit le plus grand nombre d'esclaves. Après l'interdiction de la traite en 1850, la pression de la Grande Bretagne, source de débouchés commerciaux, accélère le processus d'abolition: libération des esclaves de plus de 60 ans en 1884, interdiction de certains châtiments en 1886, abolition complète en 1888.

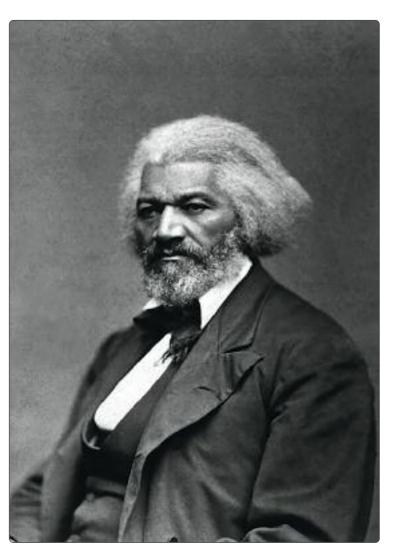
Aux États-Unis

Après le mouvement quaker, au 17e siècle, l'abolitionnisme réapparaît à la fin du 18e siècle. En 1808, la traite est interdite. Les États-Unis pratiquent dès lors une politique « d'élevage » d'esclaves. L'American Anti-Slavery Society à Philadelphie (1833), des insurrections (1831), des actions violentes (1859), l'Underground Railroad et des ouvrages militants (La Case de l'oncle Tom) font progresser la cause abolitionniste dans des États divisés.

En 1854, le Parti républicain inscrit l'abolition à son programme. L'élection d'Abraham Lincoln, en 1860, déclenche la guerre de Sécession (1861-1865). Lincoln proclame l'émancipation à compter du 1er janvier 1863. Le 6 décembre 1865, l'abolition de l'esclavage fait l'objet du 13e amendement de la Constitution. Reste à venir à bout d'une politique ségrégationniste.



Abraham Lincoln Antony Burger © Domaine public



Frederick_Douglass_portrait © George Kendall Warren domaine public

LES ABOLITIONS SUR LE CONTINENT AFRICAIN

LES TRAITES ET ESCLAVAGES EN AFRIQUE.

Dans l'Afrique ancienne, le pouvoir se manifeste par la possession d'hommes et de femmes. Une partie de la population est soumise à la domesticité et au travail forcé. Des captifs de guerre, des criminels ou des esclaves pour dette sont vendus sur des marchés aux esclaves. Trois traites d'exportation majeures s'appuient sur les réseaux existants en les amplifiant : la traite transsaharienne vers le Nord de l'Afrique, la traite orientale vers la Péninsule arabique, l'Inde et la Chine, et la traite transatlantique vers les Amériques.

LES RÉSISTANCES

Les traites et les esclavages n'ont jamais été acceptés. Les dénonciations sont anciennes, telle la Charte du Manden (1222) de Soundiata Keïta (Empire du Mali).

Les actes de résistance ont été nombreux et variés : évasions d'individus ou de communautés entières dans des zones refuges (Ile de Fadiouth en Sénégambie), actes héroïques en terres africaines et à bord des navires négriers (immolation de femmes en Sénégambie, captives se jetant à la mer au large de Badagri), fortification de cités/chefferies pour se protéger des rapts...

LES ABOLITIONS

Première à abolir la traite (1807), l'Angleterre crée la West African Squadron. On estime qu'entre 1808 et 1860, elle a capturé 1 600 bateaux négriers et libéré 150 000 Africains.

Le Sierra Leone (1787) et le Liberia (1822), peuplés d'esclaves libérés, sont issus d'une grande idée : l'abolition de l'esclavage. Mais ce discours émancipateur (Conférences de Berlin, 1885 et Bruxelles, 1890), qui a aussi pu justifier la politique coloniale de la fin du 19e siècle, ne l'emporte pas sur la logique des Etats. Pour faciliter la colonisation, des accords sont signés avec des chefs africains esclavagistes et le travail forcé est légalisé (Code de l'Indigénat, 1881) pour n'être aboli qu'en 1946.

QUELQUES DATES

1846, Tunisie ; 1848, application partielle du décret de 1848 au Sénégal, Algérie et comptoirs français ; 1896, Madagascar ; 1897, Zanzibar ; 1907, Kenya ; 1922, Maroc ; 1926, Ethiopie ; 1980, Mauritanie.

Les abolitions ont été souvent partielles. L'esclavage demeure dans certains pays sous des formes nouvelles.



Africain capturé ©Domaine public

المجال المستوع المستو

"Nous avons décidé, dans l'intérêt actuel des esclaves et l'intérêt futur des maîtres, comme aussi d'empêcher les premiers de demander la protection des autorités étrangères, de délivrer à tout esclave qui le demandera, des lettres d'affranchissement... Il s'attache à cette mesure un intérêt politique considérable." Extrait du Décret d'abolition du 26 janvier 1846 adopté par le Bey de Tunis. Ce texte est l'ultime étape d'une série de décisions abolitionnistes prise par le souverain Ahmed Bey [1837-1855] à partir de 1841.

LES ABOLITIONS EN ASIE

LA TRAITE EN ASIE

La traite orientale a concerné les pays dominés par les peuples musulmans (Moyen et Proche Orient, océan Indien) depuis le milieu du VIIe siècle. Les esclaves venaient principalement de l'Europe méditerranéenne, de l'Afrique, des pays slaves.

En Turquie les Circassiennes, Syriennes et Nubiennes étaient achetées comme esclaves sexuelles. Les concubines du sultan étaient principalement des esclaves d'origine chrétienne et les eunuques venaient d'Afrique, esclaves vendus par les Éthiopiens. Une partie des butins de guerre était constituée de soldats et d'enfants capturés.

Il y avait dans divers pays d'Asie, comme en Chine, un esclavage autochtone (prisonniers de guerre, esclavage pour dettes...).

L'obstacle principal à l'étude historique de cette traite est le manque de sources.

LES ABOLITIONS EN ASIE

Au Japon, l'esclavage autochtone est officiellement interdit en 1590. Toutefois, pendant la Seconde Guerre mondiale, le travail forcé des prisonniers de guerre et l'esclavage sexuel des « femmes de réconfort » s'apparentent à l'esclavage.

Les abolitions de l'esclavage dans les pays d'Asie sont très tardives. Outre le cas particulier du Japon et celui de la Turquie (1876), elles s'étalent de la fin du XIXe siècle (Corée : 1894) à celle du XXe siècle (Pakistan : 1992).

Chronologie des abolitions officielles

1876 Turquie 1929 Transjordanie

1894 Corée1937 Bahreïn1909 Chine1949 Koweit1923 Afghanistan1952 Qatar

1924 Irak (par les Britan- 1962 Arabie Saoudite et Yemen

niques) 1970 Oman 1926 Népal et Éthiopie 1992 Pakistan

1928 Iran

Dans certains de ces pays, l'esclavage a cependant subsisté et se poursuit encore sous forme du travail forcé, notamment celui des enfants. On estime que 60% des victimes de l'esclavage moderne vivent en Asie.



Esclavas-sexuales-coreanas-segunda-guerra-mundial-1920-7 ©Domaine publiconu

TEXTES ET TRAITÉS INTERNATIONAUX SUR L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

LES CONGRÈS DE VIENNE (1815) ET DE BERLIN (1885)

Les premières initiatives internationales en faveur d'une abolition de la traite ont lieu en 1815 avec le traité de Vienne signé par les principales puissances européennes (Empire d'Autriche, Grande-Bretagne, France, Portugal, Russie, Suède). Alors que la traite et l'esclavage se poursuivent soit de manière officielle, soit de manière clandestine, dans de nombreux pays, les conférences dites de Berlin (1885), tout en officialisant le «partage» colonial de l'Afrique, se prononcent en faveur d'une abolition de l'esclavage sur le continent africain.

LE RÔLE DE LA SDN PUIS DE L'ONU

Il faut attendre le 25 septembre 1926 pour que la Société des Nations, en vertu d'une Convention internationale signée à Genève par 44 pays, s'engage à prévenir et à réprimer la traite et l'esclavage. Ce geste est poursuivi et amplifié à l'initiative de l'ONU en 1948 avec la proclamation de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dont l'article 4 stipule que:

« Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes ».

Adoptée par l'ONU et signée à Genève le 7 septembre 1956, une convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage vient compléter et préciser le dispositif juridique international de 1948. En vue de mieux sensibiliser l'humanité à ce devoir de mémoire, la circulaire du 29 juillet 1998 du Directeur général de l'UNESCO aux Ministres de la culture, invite tous les États membres à organiser le 23 août de chaque année des manifestations pour la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition.



Anton von Werner Congrès de Berlin, 13 Juillet 1878 ©Land Berlin

COMMENT LUTTER CONTRE L'ESCLAVAGE AUJOURD'HUI?

L'ESCLAVAGE AUJOURD'HUI?

Aboli en application de réglementations nationales ou internationales, l'esclavage est illégal. Il subsiste toutefois sous plusieurs formes à travers le monde, et même à notre porte. Il n'est plus le moteur de la mondialisation marchande comme au 18e siècle, mais peut-être le résultat des rapports d'exploitation capitaliste contemporains.

Aujourd'hui, l'esclavage prend différentes formes : esclavage traditionnel par ascendance ou pour dette, travail forcé, esclavage des enfants, sexuel et domestique, mariage forcé et traites d'êtres humains

LES CHIFFRES

On estime que 40,3 millions de personnes sont touchées à travers le monde : 24,9 millions de personnes sont victimes de travail forcé, 4,8 million d'exploitation sexuelle, 1 victime sur 4 est un enfant, les femmes et les filles représentent 71% des victimes. Les millions de travailleurs forcés du secteur privé génèrent 150 milliards de dollars de profits illégaux par an. (Chiffres de 2016, OIT et Fondation Walk Free).

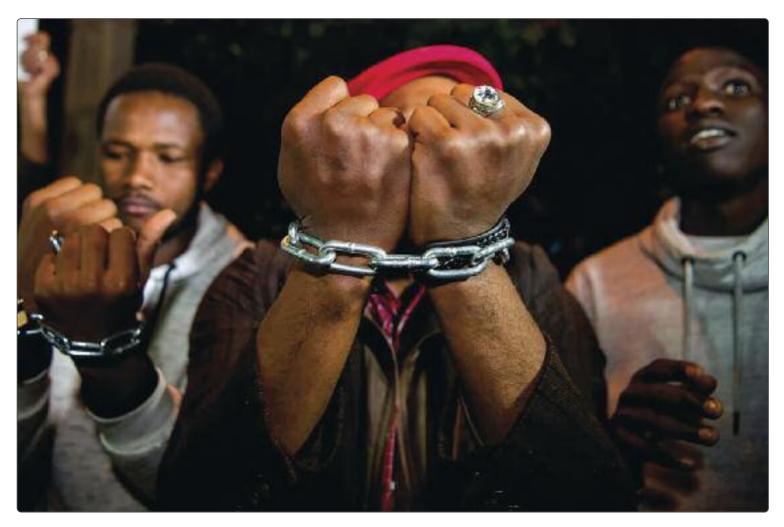
RÉGLEMENTATIONS ET ACTIONS

Alors que l'esclavage colonial a été reconnu en France « Crime contre l'Humanité » en 2001, ce n'est qu'en 2013 que le crime d'esclavage et les délits de servitude et de travail forcé entrent dans le Code pénal.

D'autres lois ont été adoptées, telles la California Transparency in Supply Chains Act (2012) et la UK Modern Slavery Act (2015), obligeant les entreprises à informer le public sur les mesures prises pour éradiquer l'esclavage au sein de leurs chaînes d'approvisionnement.

Outre les lois, des actions de terrain au plus proche des populations vulnérables sont indispensables. De même, des actions structurelles concertées aux niveaux régional et international doivent s'attaquer à toutes les forces économiques, sociales, culturelles, et juridiques permettant les abus.

Les socles de protection sociale et la gouvernance des migrations sont deux des principales clés de cette lutte contre l'esclavage moderne.



Rabat (Maroc), le 23 Novembre 2017. Des Africains de pays subsahariens manifestent contre l'esclavage devant l'ambassade de Libye. ©AFP photo/Fadel Senna



Mémorial ACTe, Guadeloupe



Le Mémorial ACTe ou Centre caribéen d'expressions et de mémoire de la Traite et de l'Esclavage est un mémorial. Il est situé dans la rade du port de Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe, sur le site de l'ancienne usine sucrière Darboussier.

Le visiteur du mémorial découvre à travers 6 archipels comportant 39 îles (salles), l'esclavage de l'Antiquité jusqu'à nos jours.

Le Mémorial ACTe est non seulement un mémorial mais aussi un musée, un centre d'arts vivants et de congrès. Il est un outil didactique encourageant la connaissance de ce passé longtemps occulté. Le Mémorial ACTe se définit comme un lieu de recueillement, d'information, un lieu éducatif pour apprendre une histoire commune à l'humanité et se présente comme un signal, un phare culturel. Le Mémorial ACTe a été voulu par Victorin Lurel, Président de la région Guadeloupe (2004-2016).

Contact:

Adresse: Darboussier - MÉMORIAL ACTe, Guadeloupe - rue Raspail - 97110 Pointe-à-Pitre

Téléphone: 05 90 25 16 00

Site Web: http://www.memorial-acte.fr

Musée Victor Schælcher, Guadeloupe



Le musée Victor Schælcher est né en 1887 du souhait du célèbre abolitionniste. Désireux de promouvoir la culture sous toutes ses formes, auprès d'une population libérée quarante ans plus tôt de l'esclavage, Schælcher donna au conseil général de la Guadeloupe une collection regroupant des œuvres allant de l'Antiquité au XIXe siècle, des objets personnels et des souvenirs de voyage.

Musée associé à l'image d'une des personnalités historiques les plus fortes des Antilles françaises, il est aussi, par le souhait de Schœlcher, un véritable lieu de promotion de la culture au sens le plus universel du terme. Depuis 2008, le musée est engagé dans un vaste projet d'extension et de redéfinition muséographique destiné à faire de cette institution une entité culturelle majeure et unique en son genre en Guadeloupe. De nouveaux bâtiments sortiront de terre et permettront d'accueillir des espaces d'exposition temporaire, des ateliers pédagogiques ou encore un espace polyvalent destiné à présenter des conférences et du spectacle vivant. Les outils de médiation culturelle qui seront mis en place dans le cadre de ce projet devront permettre de réaliser une véritable démocratisation de l'accès à la culture.

Contact:

Adresse: 24 rue Peynier, 97110 Pointe-à-Pitre

Téléphone : 05 90 82 08 04 Site Web : http://www.cg971.fr



Fort Louis Delgrès, Guadeloupe



Le fort Delgrès, anciennement fort Saint-Charles, est un fort français qui domine la ville de Basse-Terre en Guadeloupe. Il fut un haut lieu de la lutte franco-anglaise dans les Antilles puis de celle de l'armée de couleur de Louis Delgrès contre le corps expéditionnaire envoyé par Napoléon Bonaparte. Louis Delgrès (1766-1802), est un métis libre né à Saint-Pierre en Martinique, fils naturel d'un haut fonctionnaire de l'administration coloniale et d'une mulâtresse. Dès 1792, il est acquis aux idées républicaines. Il devient un officier de l'armée particulièrement bien noté par sa hiérarchie.

Chef de bataillon, il participe au renvoi de Lacrosse, dépositaire de l'autorité de la France en Guadeloupe, en 1801. En mai 1802, il refuse de se soumettre au corps expéditionnaire et combat en reprenant le mot d'ordre des Jacobins (républicains radicaux) "vivre libre ou mourir". Après 18 jours de combat, encerclé par des forces supérieures dans l'habitation d'Anglemont à Matouba (Saint-Claude), pour ne pas être fait prisonnier, il fait exploser son retranchement et meurt avec 300 compagnons d'armes. À ce jour, aucun portrait réalisé du vivant de Delgrès n'a été retrouvé.

Contact:

Adresse: Fort Louis Delgrès, Le Carmel, 97110 Basse Terre

Téléphone : 05 90 81 37 48 Site Web : www.cg971.fr

Habitation Murat, Marie-Galante



Cette habitation est une des toutes premières sucrières de Guadeloupe, dont le fondateur est probablement Antoine Luce, un notaire d'origine champenoise arrivé à Marie-Galante en 1657. En 1665, l'habitation compte déjà onze esclaves âgés de neuf à trente-six ans. La famille Luce quitte l'île après les attaques des Anglais en 1665. En 1807, c'est Dominique Murat, originaire d'Aquitaine, époux d'une créole marie-galantaise, qui rachète la propriété, la modernise et la dote de nouveaux bâtiments. Ces travaux de modernisation et de restauration sont achevés en 1814.

Définitivement abandonnée à la fin du 19ème siècle, à l'abolition de l'esclavage, devant la concurrence de la betterave et l'introduction de la machine à vapeur, naissent des usines centrales. Peu à peu on assiste à l'effondrement des cours mondiaux du sucre et ainsi précipiter la fin de la rentabilté de l'exploitation.

À partir de 1966, les vestiges sont restaurés. En 1979, le Conseil Général de la Guadeloupe, propriétaire des lieux, décide de créer au cœur de l'habitation un écomusée des traditions et arts populaires de l'île.

Contact:

Adresse: Ecomusée Murat, 97112 Grand-Bourg

Téléphone : 05 90 97 48 68 Site Web : http://www.cg971.fr



Musée des cultures guyannaises



Le Musée des cultures guyanaises est implanté dans une maison créole entièrement rénovée au cœur de la ville de Cayenne. Créé en 1995, il devient établissement public régional en 1998 et bénéficie aujourd'hui du label Musée de France. Le Musée des Cultures Guyanaises conserve et valorise une collection d'objets issus des groupes ethniques qui ont construit la Guyane : les premiers peuplements amérindiens, les bushinenges (ou Noirs Marrons), les créoles et les groupes d'immigration plus récente, tels les Hmongs, les Brésiliens ou les Haïtiens. Les collections comportent

également un fonds d'archéologie amérindienne et coloniale, des collections iconographiques et historiques et des archives sonores et documentaires. Avec la rédaction du nouveau programme scientifique et culturel, se dessine un projet d'envergure visant à rapprocher le Musée des Cultures Guyanaises, le Musée départemental Alexandre Franconie, les Archives départementales et le Service régional de l'inventaire au sein d'une même entité : la Maison des Cultures et des Mémoires Guyanaises.

Contact:

Adresse: 54-78, rue Madame Payé, 97300 Cayenne

Téléphone: 05 94 31 41 72

Site web: http://amazonian-museum-network.org

Jardin de la Mémoire, Mayotte



Le Jardin de la Mémoire a été inauguré à Mayotte dans le cadre du projet La Route de l'Esclave et de l'Engagé, piloté par l'Unesco, qui rappelle la route des esclaves de l'océan Indien. Il se trouve sur la place du marché à Mamoudzou. Il a été inauguré le 27 avril 2009, lors de la commémoration de l'abolition de l'esclavage

Ce lieu de mémoire a vu le jour grâce à la collaboration du Conseil Général de Mayotte, de la Chaire

UNESCO de l'Université de La Réunion et de la municipalité de Mamoudzou. Ce monument de commémoration de l'esclavage se compose de quatre statues, dont deux sont en bois et deux en pierre. Elles ont été conçues par quatre artistes différents : Daolaine Courtis (Réunion), Pekiwa (Mozambique), Rabemanenjara (Madagascar) et Conflit (Mayotte).

Contact:

Adresse: Rue du Marché - 97600 Mamoudzou



Musée régional d'histoire et d'ethnographie, Martinique



Situé au coeur de Fort-de-France, à l'ombre de manguiers, de poiriers et de mahoganys, dans une ancienne maison bourgeoise de Fort-de-France construite en 1887, le MRHE nous invite à découvrir un intérieur bourgeois de la fin du XIXe siècle avec ses meubles et maints objets de la culture créole de cette époque. Dans des vitrines des documents anciens et des tableaux retracent quelques importants épisodes historiques de l'île.

Devant l'intérêt des Martiniquais pour se réapproprier leur passé, face à l'insuffisance de l'infrastructure muséographique de la Martinique n'autorisant pas un accès suffisant à une bonne approche et à une nécessaire connaissance de ce passé, en juin 1985 le Conseil régional de Martinique, crée le Musée Régional d'Histoire et d'Ethnographie. Le rez-de-chaussée abrite une salle d'expositions temporaires modulable en espace vidéo et une petite boutique. Le premier étage du musée est réservé

aux collections permanentes qui reconstituent un intérieur bourgeois de

la fin du XIXe siècle avec ses meubles, ses objets, des costumes (collection de robes antillaises en madras et satin broché, appelées douillettes) et bijoux créoles, ainsi que de nombreuses peintures et gravures retraçant quelques grandes étapes historiques de l'île, l'histoire de la ville de Saint-Pierre et de Fort-de-France.

Dans les combles, est installée une riche bibliothèque sur l'esclavage contenant un millier d'ouvrages couvrant une période allant du XVIIe au XIXe siècles.

Contact:

Adresse : 10 boulevard du Général de Gaulle, 97200 Fort de France

Téléphone: 05 96 72 81 87

Cap 110-Mémorial de l'Anse Caffard, Martinique



Le mémorial Cap 110 de Laurent Valère, situé Anse Caffard, en Martinique, fut édifié en 1998, sur le territoire et à l'initiative de la ville du Diamant, à l'occasion du 150e anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Le concepteur, Laurent Valère, est un artiste martiniquais né en 1959.

L'œuvre déposée à même le sol forme un ensemble de quinze bustes de personnages affligés, présentés de manière serrée, en triangle. Construites en béton armé et blanchies au sable de Trinité-et-Tobago, chacune des statues pèse quatre tonnes pour une hauteur de 2,5 mètres. Elles sont lorientées au cap 110 (est-sud-est), en direction de l'Afrique et du golfe de Guinée, d'où leur nom. Toutes présentent

un même visage penché dans le même sens, accablé, les yeux baissés vers la terre et la mer. Elles figurent la foule des victimes anonymes de la traite. Le site a été choisi en hommage aux victimes du dernier naufrage de navire négrier de l'histoire de la Martinique. Aux abords de l'Anse Caffard, du nom du colon Jean Caffard, un navire transportant des esclaves s'échoua en pleine tempête sur les rochers de la côte, la nuit du 8 avril 1830, alors que la traite avait été déclarée illégale. Le bateau fut entièrement détruit, son nom et sa nationalité jamais établis. Sur près de 300 individus, il y eut 86 rescapés; 46 cadavres furent repêchés, dont les corps furent inhumés au cimetière.

Contact:

Adresse: Anse Caffard, 97223 Le Diamant

Téléphone :

Site Web: http://www.laurentvalereartstudio.com/project/cap-110



Musée Stella Matutina, Réunion



usine sucrière du même nom, a ouvert ses portes scientifique et culturel. Stella Matutina dispose de en 1991. Pendant 20 ans, les publics, réunionnais l'appellation Musée de France. ou touristes, y ont découvert les techniques. Le musée propose un parcours dans l'histoire industrielles de la fabrication du sucre de canne, croisée du sucre et de l'île Bourbon, qui met en ainsi que des informations sur l'histoire de La lumière les particularités culturelles et Réunion et de sa population. La Région Réunion a économiques de cette île de l'Océan Indien. entrepris en 2011 une réhabilitation totale du

Le Musée Stella Matutina, installé dans l'ancienne Musée et du site, fondée sur un nouveau projet

Contact:

Adresse: 6, allée des Flamboyants, 97424 Piton Saint-Leu

Téléphone: 0262 34 59 60

site web: http://www.museereunion.re/stellamatutina

Musée historique de Villèle, Réunion



Le musée historique de Villèle, a été créé par le département de la Réunion en 1974 sur une vaste propriété coloniale, l'ancienne habitation Panon-Desbassayns.

Située sur la commune de Saint-Paul, le domaine évoque la prospérité d'une famille créole qui a marqué l'histoire de La Réunion aux XVIIIe et XIXe siècles. Cette propriété constituait l'un des plus grands patrimoines fonciers de l'île et se développait principalement entre les ravines de Saint-Gilles et l'Hermitage.

Le musée représente aujourd'hui un vaste ensemble architectural très diversifié. Des collections permanentes sont réparties dans les sept pièces du premier niveau de la maison, estampes, gravures et lithographies qui représentent des cartes géographiques anciennes, des portraits, des paysages ou des scènes de vie et constituent autant de repères iconographiques aidant à une meilleure compréhension du développement de l'île Bourbon, marqué par l'histoire de la servitude (esclaves et engagés). L'étage présente ponctuellement des expositions temporaires variées, à caractère historique ou artistique, conçues afin de mieux comprendre la complexité et la richesse de l'histoire de La Réunion, dont l'identité plurielle est forgée d'apports culturels variés issus d'Europe, d'Afrique et d'Asie.

Contact:

Adresse: Domaine Panon-Desbassyns, 97435 Saint-Gilles-les-Hauts

Téléphone : 02 62 55 64 10 Site Web : http://www.cg974.fr



Musée d'Aquitaine, Bordeaux



Le musée d'Aquitaine est consacré à l'histoire de Bordeaux et de sa région, depuis la préhistoire jusqu'à nos jours, à travers de prestigieuses collections d'archéologie, d'histoire et d'ethnographie. Depuis 2009, le musée présente des salles permanentes consacrées à l'esclavage et au commerce triangulaire.

Ces salles permanentes s'organisent en quatre espaces qui témoignent du rôle de la ville de Bordeaux au XVIIIe siècle et s'intéressent :

- aux modes et aux enjeux du commerce maritime bordelais, et à la place de Bordeaux dans le commerce transatlantique (Bordeaux est au deuxième rang des ports négriers de France)

- aux modalités de la traite des captifs auprès des marchands africains et aux conséquences des querres coloniales.
- à l'organisation du système esclavagiste dans les îles à sucre.
- ainsi qu'aux combats pour l'abolition, menés de part et d'autre de l'océan, et aux conséquences de l'esclavage dans nos sociétés en s'interrogeant sur les héritages politiques, sociaux et culturels nés de cette histoire.

Contact:

Adresse: 20 cours Pasteur, 33000 Bordeaux

Téléphone: 05 56 01 51 00

Site web: http://www.musee-aquitaine-bordeaux.fr

Musée de la Compagnie des Indes, Lorient



Le musée se trouve dans la Citadelle de Port-Louis, construite au XVIe siècle par les Espagnols, puis modifiée au XVIIe siècle par les Français.

Les Compagnies des Indes

Le terme d'Indes fait référence à tous les territoires nouveaux qui pouvaient être atteints en prenant la route de l'Est (Indes orientales) et ceux qu'on rejoignait par la route de l'Ouest (Indes occidentales).

Du XVIe au XIXe siècle, les Compagnies des Indes permettent aux États européens de démultiplier leurs échanges maritimes avec l'Asie et de se placer au coeur de l'économie mondiale. Leur commerce fonde la société de consommation occidentale de biens manufacturés aux quatre coins du monde. Elles transportent les richesses produites sur tous les continents, démultiplient les échanges de marchandises comme les flux massifs d'êtres humains, dans des conditions souvent tragiques. Selon les pays et les rapports de force, elles restent d'abord confinées dans des comptoirs puis accompagnent par la l'expansion coloniale.

Contact:

Adresse : Citadelle de Port-Louis, Avenue du Fort de l'Aigle, 56290 Port-Louis

Téléphone: 02 97 82 19 13

Site Web: http://musee.lorient.fr



Chateau des Ducs de Bretagne



Le musée d'histoire de Nantes, au sein du Château des ducs de Bretagne propose nombreuses visites avec médiation pour découvrir ce monument et son musée résolument contemporain!

Les sections sur la Traite des noirs et l'esclavage et sur les deux Guerres mondiales constituent des références au niveau international.

La visite dévoile également des éléments d'architecture remarquables et revient sur les événements marquants de l'histoire du château et de la ville : Édit de Nantes, LU, BN, le port...

La Traite des Noirs et l'esclavage font partie de l'histoire de la ville et de son identité. Du 17e au 19e siècle, la Traite des Noirs occupe une place déterminante dans le commerce nantais et contribue à enrichir la ville. Le musée d'histoire de Nantes la

présente dans le parcours permanent. En explorant douze salles du musée, les visiteurs découvrent quel rôle Nantes a joué dans l'Europe négrière et comment s'organise une campagne de traite, qui sont les armateurs et négociants à l'origine de ce commerce, comment se déroulent la vente des esclaves et leur vie dans les plantations. Pour faciliter le repérage du parcours thématique sur la traite des Noirs et l'esclavage, un logo spécifique est placé à côté des objets, des vitrines et des supports multimédias en lien avec ce thème.

Contact:

Adresse: 4, place Marc Elder, 44000 Nantes

Téléphone: 02 51 17 49 48

Site Web: www.chateaunantes.fr

Mémorial des abolitions de Nantes



Le Mémorial de l'abolition de l'esclavage est un mémorial français situé à Nantes, en Loire-Atlantique.

Consacré à la traite négrière à Nantes et dans le monde, à l'esclavage et à son abolition.

ce lieu de visite situé dans ce qui fut l'un des principaux ports négriers de France a été inauguré en mars 2012.

Le mémorial a été aménagé sous une promenade végétalisée de 7 000 m²; la surface d'exposition se trouvant presqu'au niveau de la Loire permet d'évoguer les cales des navires négriers.

Sur une esplanade végétalisée, deux mille plaques commémoratives rappellent les expéditions négrières parties de Nantes au XVIIIème siècle, ainsi que les principaux comptoirs de traite en Afrique et en Amérique. Un parcours méditatif, ponctué de citations du monde entier en rapport avec l'esclavage, s'insère dans le quai de Loire.

Il a été conçu par l'artiste polonais Krzysztof £Wodiczko, qui a reçu en 1998 le prix Hiroshima récompensant chaque année un artiste pour sa contribution à la paix dans le monde, et l'architecte américano-argentin Julian Bonder, reconnu pour ses travaux mêlant espace public, mémoire et traumatisme des populations.

Contact:

Adresse: Quai de la Fosse, Passerelle Victor-Schœlcher, 44000 Nantes

Téléphone: 0 811 46 46 44

Site Web: http://www.memorial.nantes.fr



Maison de l'armateur, le Havre



La Maison de l'Armateur est une demeure du XVIIIe siècle située au Havre. Elle fut la propriété de plusieurs négociants avant d'être transformée en musée. On peut y découvrir des appartements, des cabinets de curiosité, une bibliothèque et le cabinet de travail d'un riche négociant Havrais, Martin-Pierre Foäche. Plusieur salles sont dévolues aux expositions temporaires.

La Maison de l'Armateur a été édifiée sur les plans de l'architecte de la ville du Havre, Paul-Michel Thibault (1735-1799), à partir de 1790.

Le riche négociant-armateur Martin-Pierre Foäche

(1728-1816) l'acquiert en 1800, et y établit sa maison de commerce et son habitation de ville. La famille Foäche a fait fortune grâce au commerce triangulaire. Elle possédait 584 esclaves en 1775, au Cap-Français (actuel Cap-Haïtien), à Saint-Domingue (Haïti).

Successivement transformée en hôtel de voyageurs (hôtel des États-Unis, hôtel d'Helvétie), puis en immeuble de rapport, elle a été miraculeusement sauvée des bombardements de 1944.

Elle est classée Monument historique en 1950 et achetée par la Ville du Havre en 1954.

Contact:

Adresse: 3 quai de l'Île, 76600 Le Havre

Téléphone : 02 35 19 09 85 Site web : www.lehavre.fr

Musée du Nouveau Monde, La Rochelle



Le musée du Nouveau Monde, créé en 1982, est situé dans l'hôtel particulier d'un négociant, armateur et planteur rochelais du XVIIIe siècle, l'hôtel Fleuriau, qui porte le nom de la famille qui l'habita de 1772 à 1974.

Ce musée met en valeur le patrimoine spécifique aux relations que la France en général, et La Rochelle en particulier, ont entretenu avec le Nouveau Monde. Il est par définition la "mémoire d'une Amérique", telle que l'ont rêvée les Français dès le milieu du XVIe siècle, telle également qu'ils l'ont apprivoisée au fil du temps, au gré des voyages commerciaux et des errances migratoires. La collection du musée comprend des peintures, gravures, dessins, sculptures, cartes anciennes et objets d'art décoratif liés au thème du Nouveau Monde, ainsi que du mobilier français du XVIIIe siècle et un ensemble très rare de mobilier macolonial américain. Elle se répartit en cinq grandes sections :

- les échanges commerciaux entre La Rochelle et le Nouveau Monde ;
- le Canada ;
- les Antilles au XVIIIe siècle, avec l'évocation du commerce triangulaire et de l'esclavage ;
- les représentations allégoriques concernant l'Amérique, l'Europe, l'Asie et l'Afrique, « les quatre parties du monde » ;
- les Amérindiens.

Le musée possède des œuvres majeures sur l'esclavage, comme le Saladier aux esclaves de 1785, en faïence de Nevers, et le tableau La rébellion d'un esclave sur un navire négrier d'Édouard-Antoine Renard (1802-1857) de 1833.

Le service éducatif du Musée propose également des outils pédagogiques et des visites thématiques sur le thème de la traite et de l'esclavage.

Contact:

Adresse : Hôtel Fleuriau, 10 rue Fleuriau, 17000 La Rochelle

Téléphone: 05 46 41 46 50

Site Web: http://www.alienor.org



Maison de l'Abbé Grégoire, Emberménil



La Maison de l'Abbé Grégoire à Emberménil présente l'œuvre de la vie de l'Abbé Grégoire, curé d'Emberménil, avant, pendant et après la Révolution française, au travers de 13 vitraux. Une bibliothèque renferme près de 400 ouvrages. La Maison de l'Abbé Grégoire fait partie des lieux de la Route de l'Esclave.

Figure emblématique de la Révolution française, l'Abbé Grégoire se rallie au Tiers état et à l'Assemblée Constituante. Il réclame l'abolition de l'esclavage, mène son combat en faveur des Juifs de France et prône aussi le suffrage universel. Fondateur du Conservatoire national des Arts & Métiers et du Bureau des Longitudes, il participe également à la création de l'Institut de France, dont il devient membre. « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits » Abbé Henri Grégoire, auteur de l'article premier de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen 26 août 1789.

Contact:

Adresse: Place de l'Abbé Grégoire, 54370 Emberménil

Téléphone: 03 83 71 20 56

Site web: http://musee-abbe-gregoire.fr/

Chateau de Joux, Doubs



Situé au sommet d'un éperon rocheux à mille mètres d'altitude, le château de Joux commande l'entrée de la cluse de Pontarlier, voie de passage naturelle vers la Suisse.

En 1802, Toussaint Louverture (1743-1803), ancien esclave devenu gouverneur de l'île de Saint-Domingue (actuellement Haïti), y est emprisonné sur ordre de Bonaparte. En prison, il était soumis à un régime sévère, isolé, sans possibilité de sortir

de sa cellule. Des briques en obstruaient même l'unique fenêtre, ne laissant qu'un petit espace pour la lumière du jour.

Ces précautions empêcheront son évasion. Malade, Toussaint Louverture meurt dans sa cellule, le 7 avril 1803, cinq mois après son arrivée. Un mémorial est également érigé sur le versant est du Fort de Joux.

Contact:

Adresse : Château de Joux, 25300 La Cluse-et-Mijoux

Téléphone: 03 81 69 47 95

Site web: http://www.chateaudejoux.com



Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme, Champagney



La Maison de la Négritude est une réalisation originale et humaniste dont l'existence s'enracine dans l'histoire de Champagney.

Créé en 1971 par René Simonin (1911-1980), ce musée municipal rend hommage aux Champagnerots qui, le 19 mars 1789, réclamèrent au roi de France, par l'intermédiaire de leur cahier de doléances, l'abolition de l'esclavage des Noirs. Sont évoqués, dans ce lieu de mémoire, le contexte de la rédaction de ce document visionnaire, l'histoire de

l'esclavage des Noirs, ainsi que les formes contemporaines d'esclavages.

La Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme est un des sites référencés par la Route des Abolitions de l'Esclavage et des Droits de l'Homme, réseau qui regroupe les hauts lieux de l'histoire de l'abolition de l'esclavage en France.

Le visiteur y découvrira entre autres la reproduction d'un navire négrier et de nombreux objets africains et haïtiens.

Contact:

Adresse: 24 grande rue, 70290 Champagney

Téléphone: 03 84 23 25 45

Site Web: http://www.maisondelanegritude.fr

Espace muséographique Victor Schælcher, Fessenheim



L'espace muséographique "Victor
Schœlcher, son
œuvre" est implanté
dans une maison
médiévale datant
du XVIe siècle,
restituant à la
b âtisse une
seconde jeunesse.
La visite de ce lieu
permet de découvrir
la vie d'un homme
hors du commun
essentiellement

connu pour son combat contre l'esclavage. Nul ne doit ignorer ses témoignages et engagements pour l'avancée des droits de l'Homme.

Grâce à une scénographie spécifique, on voyage avec Victor Schœlcher: des totems extérieurs jusqu'aux supports numériques tactiles qui présentent les collections d'archives.

On est quidé dans un circuit composé de plus de

cent cinquante visuels, d'œuvres originales (livres, manuscrits, journaux), d'objets d'époques et de porcelaines signées de son père, originaire de Fessenheim.

dans une maison Une manière de plonger dans l'histoire du XIXe médiévale datant siècle, période de bouleversements sociaux et du XVIe siècle, politiques profonds dont certains enjeux sont plus restituant à la que jamais d'actualité.

b â t i s s e u n e Victor Schœlcher, ancien sous-secrétaire d'État seconde jeunesse. La visite de ce lieu le décret d'abolition définitive de l'esclavage le 27 permet de découvrir avril 1848.

Humaniste, partisan de l'abolition de la peine de mort, défenseur de la cause des femmes et des droits de l'enfant, Victor Schœlcher repose au Panthéon à Paris, auprès de son père Marc, natif de Fessenheim.

"La République n'entend plus faire de distinction dans la famille humaine.

Elle n'exclut personne de son immortelle devise: liberté - égalité - fraternité" *V. Schælcher.*

Contact:

Adresse: 21 rue de la Libération, 68740 Fessenheim

Téléphone: 03.89.48.61.02

Site Web: www.fessenheim.fr/vie-communale/services-communaux/victor-schœlcher



Jardin des Tuileries, Paris



Le 10 mai 1793, la Convention, assemblée de députés qui dirigeait alors la France, s'installa aux Tuileries, dans la galerie des Machines, également appelé théâtre des Tuileries. C'est là que le 4 février 1794, l'esclavage fut aboli pour la première fois. Le 23 mai 1871, le Palais des Tuileries est incendié par des Communards. L'incendie dure trois jours. Les

vestiges du palais sont détruits en 1882. Le 4 février 1794, la Convention nationale déclare aboli l'esclavage des nègres dans toutes les colonies ; en conséquence, elle décrète que tous les hommes, sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français, et jouiront de tous les droits assurés par la constitution.

Contact:

Adresse: 113, rue de Rivoli - 75001 Paris

Hôtel de la Marine, Paris



En 1659 le secrétariat d'état à la marine et aux colonies est créé et est confié à Jean-Baptiste Colbert. A partir de 1682, ce ministère est installé à Versailles. Pendant la Révolution française, en 1789, Louis XVI et ses ministres sont contraints de quitter Versailles pour Paris. Le ministère de la Marine s'installe partiellement au Garde-meuble, palais construit sous le règne de Louis XV (1715-1774) qui abrite l'administration du Garde-meuble de la Couronne, ancêtre du Mobilier national. En

1806, il occupe l'ensemble du bâtiment qui devient « Hôtel de la Marine ». A partir de 1894, un ministre des colonies est nommé distinctement du ministre de la marine. En 1906, le ministère des colonies s'installe à l'hôtel de Montmorin. En 1848, Victor Schælcher sous-secrétaire d'état aux colonies dispose d'un bureau à l'hôtel de la marine. Ce dernier est le siège du Groupement d'intérêt public fondé en 2017 et qui doit construire la future fondation sur la mémoire de l'esclavage.

Contact:

Adresse: 2, Place de la Concorde - 75008 Paris

Téléphone: 01 44 61 20 00

Site Web: www.hoteldelamarine.com



Panthéon national, Paris



Tombe de Victor Sælcher au Panthéon

En 1949, Victor Schælcher, à l'origine de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, en 1848, et Félix Éboué, résistant de la première heure, qui a contribué à rallier l'Empire colonial français au général de Gaulle pendant la Seconde Guerre mondiale, sont transférés au Panthéon.

La crypte du Panthéon rend hommage à des figures du combat abolitionniste (Toussaint Louverture, Louis Delgrès, l'abbé Grégoire, Condorcet, Victor Schoelcher, Victor Hugo) et des descendants d'esclaves (Alexandre Dumas, Félix Eboué, Aimé Césaire).

Contact:

Adresse : Le Panthéon - Temple républicain de l'immortalité, Place du Panthéon 75005 Paris

Téléphone: 01 44 32 18 00

Site Web: http://www.pantheon.monuments-nationaux.fr

Stèles Saint Denis, Méru, Sarcelles, Grigny, Creil











La « Gardienne de vie » a été conçue par le regretté plasticien Henry Guédon, elle symbolise une mère esclave protégeant son enfant. Elle est exposée à la place Jean-Pierre Passée-Coutrin à Sarcelles.

Des « monuments aux esclaves », oeuvres d'art, de types différents ont été conçus par le CM98. Il s'agit d'oeuvres d'art sur lesquelles ont été gravés les prénoms, numéros matricules ainsi que les noms patronymiques qui ont été donnés aux esclaves devenus libres après le décret d'abolition de l'esclavage du 27 avril 1848. 213 noms (le chiffre 213 correspondant à la durée en années de la période coloniale esclavagiste) ont été gravés sur ces différents monuments. Il s'agit des noms choisis par les responsables et militants d'associations antillaises qui ont été octroyés à leurs aïeux qui ont vécu en esclavage et qu'ils ont retrouvés grâce au travail de généalogie réalisé avec le CM98. Ces monuments ont été inaugurés le 23 mai 2006 à Sarcelles dans le Val d'Oise et à Saint-Denis en Seine-Saint-Denis en 2013, à Creil dans l'Oise en 2015 et à Grigny dans l'Essonne en 2016. Tous les 23 mai, des cérémonies départementales républicaines sont organisées autour de ces stèles.

Avec la municipalité des Abymes à la Guadeloupe, la totalité des noms des esclaves de la ville ont été gravés sur cinq grands livres ouverts monumentaux construits et inaugurés le 25 mai 2013 sur le « Morne de la Mémoire ».

Le Comité national pour LA MÉMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CNMHE) décerne un prix annuel pour une thèse dans la mesure où une des candidatures au moins répond à ses critères d'exigence.

Ce prix récompense une <u>thèse de doctorat en langue française présentant un caractère novateur</u>, qui contribue à une meilleure connaissance de la traite négrière, du système esclavagiste, des processus d'abolition et de la mise en place de sociétés post-esclavagistes dans le monde Atlantique et dans l'océan Indien, de la fin du XV^e siècle jusqu'à la période contemporaine.

Les thèses de différentes disciplines rédigées en langue française, achevées, et soutenues, que ce soit dans une université française ou étrangère, peuvent prétendre au prix sous réserve de respecter toutes les conditions (thèse entièrement rédigée en français, sujet correspondant aux critères, respect des dates de soutenance, dossier complet adressé dans les temps au CNMHE).

Les thèses soumises peuvent adopter différentes approches (théorique, empirique, comparatiste ou méthodologique) et relever d'une ou plusieurs disciplines dans le champ des sciences humaines et sociales (histoire, droit, sciences politiques, anthropologie, littérature, art, philosophie...)

Les lauréats du prix de thèse du Comité depuis 2005

2017 AUGUSTIN Jean Ronald « *Mémoire de l'esclavage en Haïti. Entrecroisement des mémoires et enjeux de la patrimonialisation* », sous la direction de Laurier TURGEON, 2015, Université de Laval.

2015 décerné en **2016**: BOYER-ROSSOL Klara « Entre les deux rives du canal de Mozambique: Histoire et Mémoires des Makoa de l'Ouest de Madagascar. XIXe-XXe siècles" », sous la direction de Faranirina RAJAONAH, 2015, Université Paris Diderot.

2014 décerné en 2015 : Marie HARDY, *Le monde du café à la Martinique du début du XVIIIe siècle aux années 1860*. 2014, Université des Antilles et de la Guyane, sous la direction de Danielle BEGOT

Delide JOSEPH, Genèse d'« une idée avantageuse d'Haïti » : Sociohistoire de l'engagement des intellectuels haïtiens, 1801-1860. sous la direction de Myriam COTTIAS, 2014, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS)

2013 décerné en 2014 - Manuel Covo, *Commerce empire et révolutions dans le monde atlantique. La colonie de Saint-Domingue entre métropole et Etats-Unis ca.1778-ca.1804*, sous la direction de François WEIL, 2013, EHESS

Renaud HOURCADE Thèse La mémoire de l'esclavage dans les anciens ports négriers européens. Une sociologie des politiques mémorielles à Nantes, Bordeaux et Liverpool, sous la direction de Christian LE-BART, 2013, Université Rennes I

2012 décerné en 2013 – Céline FLORY *La liberté forcée. Politiques impériales et expériences de travail dans l'Atlantique du XIX^e siècle »*, sous la direction de Myriam COTTIAS, 2011, EHESS.

2011 décerné en 2012 – Frédéric CHARLIN Homo servilis ». Contribution à l'étude de la condition juridique de l'esclave dans les colonies françaises (1635-1848), sous la direction de M. Martial MATHIEU, 2009, Université de Grenoble.

Alejandro GOMEZ: Le syndrome de Saint-Domingue: Perceptions et représentations de la Révolution haïtienne dans le Monde Atlantique, 1790-1886, sous la direction de Frédérique LANGUE, 2010, EHESS.

2010 décerné en **2011** – Jean MOOMOU *Les Boni de l'âge d'or et du grand « takari » 1860-1969, temps de crise et temps d'espoir,* sous la direction de Bernard VINCENT, 2009, EHESS.

2009 - Pas de lauréat

2008 – Natacha BONNET *Seigneurs et planteurs entre ouest atlantique et Antilles : quatre familles du 18e siècle,* sous la direction de Guy SAUPIN, 2007, Université de Nantes.

2007 – Antonio de ALMEIDA MENDES *Une histoire transcontinentale et transnationale de la traite moderne entre Atlantique et Méditerranée (XVe-XVIIe siècles)* sous la direction de Bernard VINCENT, 2006, EHESS.

2006 – Audrey CAROTENUTO *Les résistances serviles dans la société coloniale de l'Ile Bourbon (1750-1848),* sous la direction de Colette DUBOIS, Université de Provence.

2005 – Hubert GERBEAU *L'esclavage et son ombre à Bourbon (XIXe-XXe siècles),* sous la direction de Gérard CHASTAGNARET, Université d'Aix-en-Provence.

CONCOURS PÉDAGOGIQUE NATIONAL! LA FLAMME DE L'ÉGALITÉ

Le Comité National pour la Mémoire et l'Histoire de l'Esclavage (CNMHE), aux côtés des Ministères de l'Éducation nationale et des Outre-mer, en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement (Paris), la DILCRAH (Délégation interministérielle de Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et l'Homophobie) ont conjointementlancé depuis 2015 un concours pédagogique national "LA FLAMME DE L'ÉGALITÉ".

Par l'éducation, la recherche, l'enseignement, les patrimoines, la transmission, et en combinant les disciplines, le concours aspire à conforter la construction d'une

mémoire collective autour de valeurs partagées, afin d'étayer le sentiment d'une appartenance commune et d'enrichir la mémoire nationale. Au cours de la réalisation de projets dont la mise en forme finale est libre (recueil de témoignages et entretiens, représentation scénique, production visuelle, etc.), les élèves approfondissent leur connaissance et leur compréhension de l'esclavage et de ses effets pour prendre conscience de l'importance qu'il y à préserver la dignité humaine de citoyens libres et égaux. La profession de foi du CNMHE nous rappelle que:

Le jury national s'est réuni le 5 avril 2018 pour désigner les lauréats des catégories "École



Élémentaire", "Collège "et "Lycée ". Les membres du jury ont pu apprécier cette année encore la grande diversité des démarches pédagogiques et des travaux proposés dont ils ont souligné la qualité de réalisation et de réflexion. Il n'a pas été aisé de départager les candidats, à qui nous adressons encore toutes nos félicitations pour leur travail et leur implication.

Pour toute information pour participer au concours pour l'année scolaire 2016-2019

WWW.LAFLAMMEDELEGALITE.ORG

VENDREDI 27 AVRIL -2018

170ème anniversaire de l'abolition de l'esclavage

- Commémoration du décret du 27 Avril 1948

- 14H -17H Hommage présidentiel aux figures de l'abolition
 - Intervention du Président de la République, Emmanuel Macron dans la cour de la Sorbonne
 - Inauguration de l'exposition du CNMHE dans la cour de la Sorbonne.



DATE	HEURE	EVENEMENT
Mardi 1 mai	20h 50	Les routes de l'esclavage - Documentaire - France O. 1ère partie
Mercredi 2 mai	20h 55	Les routes de l'esclavage - Documentaire - France O. 2ème partie
Jeudi 3 mai	15h 00	 Zarafa - film d'animation - A partir de 5 ans - Le Cinématographe - Nantes (Association les anneaux de la mémoire) Inauguration de l'exposition du CNMHE, abolition et citoyenneté à l'hôtel de ville de Bordeaux (Association L'A Cosmopolitaine)
Vendredi 4 mai	20h 30	 Compagnie Difé Kako - Pièce chorégraphique de Chantal Loïal - Embarcadère - Montceau-les- mines
Samedi 5 mai		• Village de la mémoire au square Toussaint Louverture, Quai de Queries - Bordeaux (Association OMB)
mardi 8 mai	20 h 30	 12 Years a Slave - Film (Association Asas) Place du 14-Juillet-1789, à Moissy-Cramayel Concert pour la paix - Eglise Saint-Dominique - 20 rue de la Tombe Issoire, Paris M° Saint-Jacques (Association Vox Sirenis)
Mercredi 9 mai	14h30 15h 00 20h 50 14h - 18h	 Sur les traces de nantes port négrier - visite guidée -Départ Square Daviais (face à place Commerce) Zarafa - film d'animation - A partir de 5 ans - Le Cinématographe - Nantes (Association les Oanneaux de la mémoire) Les routes de l'esclavage - Documentaire - sur Arte Racines - film - Montceau-les-Mines (Association OMB)
	20h 30	Sang négrier - Théâtre - Montceau-les-mines (Association OMB)

■ JEUDI 10 MAI -2018

Journée nationale des mémoires de la traite de l'esclavage et de leurs abolitions



Cérémonie officielle au Sénat en présence du Premier Ministre, Monsieur Edouard Philippe Remise des prix du concours pédagogique national - La Flamme de l'Egalité

10H30

- Villers-Cotterêts: Cérémonie organisée par l'association des amis du Général Dumas

11H00

- Toulon /Arroux : Journée mémoire - Dépôt de gerbe et exposition Anne-Marie Javouhet et "Arts et Loisirs"

17H30

- Paris : Cérémonie organisée par l'association des amis du Général Dumas Place de Général Catroux
- **Strasbourg** : Cérémonie officielle au Lieu d'Europe Strasbourg- Discours, dépôt de gerbe, intermèdes musicaux, et cocktail.

DATE	HEURE	EVENEMENT
Vendredi 11 mai	10h 00	Inauguration d'une plaque sur la statue de Lamartine - Mairie Montceau-les-Mines (Association OMB)
Samedi 12 mai	14h à 17h30 15h00 20h30 Soirée	 Atelier de généalogie et d'histoires des familles antillaises (accès gratuit) animé par le CM 98 Salle Jacques Rapin CITÉ ADMINISTRATIVE place DE L'EUROPE - Meaux Conférence-rencontre Histoire de Louis Delgres par Frédéric Régent Président du CNMHE Médiatheque de Sens. Conférence sur la Bienheureuse Anne Marie Javouhey : église Saint Nicolas 9 Rue Fg Saint-Nicolas - Meaux (Association OMB) 170 ans de l'abolition de l'esclavage au Musée d'Aquitaine - Bordeaux (Association L'A Cosmopolitaine)
Dimanche 13 mai	15h 00	• Zarafa - film d'animation - A partir de 5 ans - Le Cinématographe - Nantes (Association Les anneaux de la mémoire)
Lundi 14 mai	20h 00	 Un spectacle musical au carrefour du slam de Cuba et du Jazz sur les traces d'Aimé Césaire au Pan Piper - 2/4 impasse Lamier - Paris M° Philippe Auguste (Groupe DIPENDA)
Mardi 15 mai	19h à 22h	 Table ronde avec Marcel Dorigny, universitaire de Paris 8 et Mariann Mathéus artiste –musicienne, «Compagnie moun san mélé » - Compagnie Difé kako - Po Chapé (duo), danses afro-antillaises : au Royal dans le cadre de la semaine sur "l'héritage culturel de l'Esclavage" - Choisy-Le-Roi (Association Collectif pour l'histoire de l'esclavage)
Jeudi 17 mai	19h00	• Film documentaire de P. Labrune suivi d'un débat « Espoir, vertu d'esclave » 1831 : la révolte de douze esclaves en Martinique, qui portent plainte contre leur "géreur" pour les mauvais traitements qui leurs sont infligés - Collège Jules Vallès, 39 avenue de la Folie - Choisy le Roi (Association Collectif pour l'histoire de l'esclavage)
Vendredi 19 mai		Réprésentation Mary Prince - Pièce de théâtre Sarcelles
Mardi 22 mai au Dimanche 10 juin	19h30	 Exposition intitulée « Victor Schoelcher, son nom est à jamais lié à l'abolition de l'esclavage ». Inauguration le Mardi 22 Mai avec lectures en musique de textes sur l'Esclavage - Hall de l'Hôtel du Département - Strasbourg (Association CERAG) Projections-débat : Episode 3 débat animé par Frédéric Régent, président du CNMHE 2 place Baudoyer - Paris

MERCREDI 23 MAI -2018

Journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage





- Remise du prix de thèse du Comité National pour la Mémoire et l'Histoire de l'Esclavage par Madame la Ministre des Outre-mer

- Table Ronde sur la notion de victimes de l'esclavage avec le Président de CNMHE

Les cérémonies républicaines départementales :

11H 00

8H 30

- Saint-Denis

11H 30

- Creil

11H 30 - Sarcelles

12н оо - Grigny

14H 00 | - Paris: Marche citoyenne commémorant les 20 ans de la marche du 23 mai 1998

18H 30

- Paris : Messe en hommage aux esclaves, à l'église Saint-Sulpice

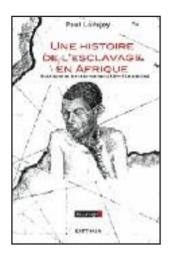
19H- 23H

- Limyè ba yo (Mettons les en lumière)

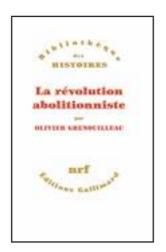
Concert et animations culturelles organisées par le CM98

Paris, Place de la République

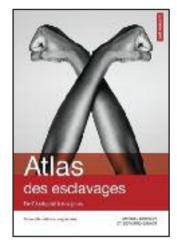
DATE	HEURE	EVENEMENT
Jeudi 24 mai	10h 00	 Inauguration d'une plaque sur la statue de Lamartine - Association Les Amis Des Antilles Mâcon Projections-débat de la route des esclaves Episode 2 - 61, rue Dunoy – Paris
Vendredi 25 mai	18h30	 De l'esclavage à la liberté, 17e-19e siècle: France, Afrique, Amérique, îles de l'Océan Indien, deux siècles de combats permanents - Conférence suivi d'un échange - La Maison de l'Afrique - Nantes (Association les anneaux de la mémoires)
1er au 30 Décembre		•170 ° anniversaire de l'abolition de l'esclavage, Commune de Saint-Paul- Réunion (Association HISTORUN)
7 au 14 Décembre		• 9º festival du film documentaire de Cinéma Ritz de Saint-Denis - Réunion (Association PROTEA)



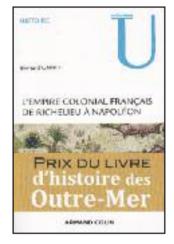
Paul Lovejoy. Une histoire de l'esclavage en Afrique (Karthala, 2017)



Olivier Grenouilleau La révolution abolitionniste (Gallimard, 2017)



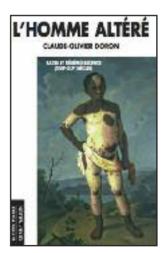
Marcel Dorigny, Bernard Gainot Atlas des esclavages (Autrement, 2006)



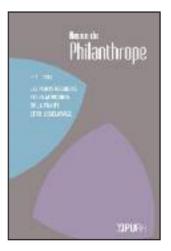
Bernard Gainot, l'empire colonial français de Richelieu à Napoléon (Armand Colin, 2015)



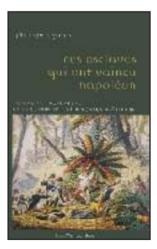
Bernard Gainot, La révolution des esclaves. Haïti 1766-1803 (Vendémiaire, 2017)



Claude-Olivier Doron, L'homme altéré, races et dégénérescence (Champ-Vallon, 2016)



Revue du Philantrope (PURH, 2018)



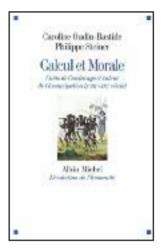
Philippe Girard, Ces esclaves qui ont vaincu Napoléon (Les Perséides, 2012)



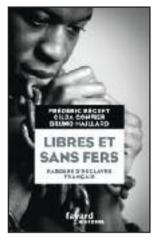
Annick Notter, Erick Noël Vivre aux Antilles au XVIII^e siècle (Geste, 2017)



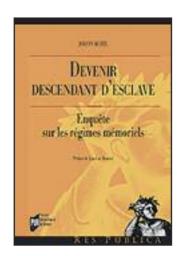
Aline Helg, plus jamais esclaves ! (La Découverte, 2016)



Caroline Oudin-Bastide, Pilippe Steiner (Albin Michel, 2015)



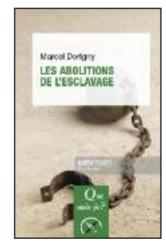
Frédéric Régent, Gilda Gonfier, Bruno Maillard Libres et sans fers (Fayard, 2015)



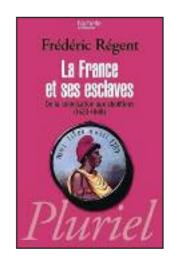
Johan Michel, Devenir descendant d'esclave (PUR, 2015)



Silyane Larcher L'autre citoyen (Armand Colin, 2014)



Marcel Dorigny Les abolitions de l'esclavage [PUF, 2018]



Frédéric Régent, La france et ses esclaves (Fayard, 2012)

Le Comité National pour la Mémoire et l'Histoire de l'Esclavage CNMHE



Madame Annick Girardin, Ministre des outre-mer et Frédéric Régent Président du CNMHE

Seize personnalités qualifiées, nommées pour 3 ans, par le Premier Ministre, pour leurs compétences et leur expérience en recherche, enseignement, patrimoine, diffusion ou transmission de l'histoire et des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, et qui a désigné parmi eux un président :

Frédéric RÉGENT, Président du CNMHE, Maître de conférences en Histoire Moderne - Paris 1 — Panthéon-Sorbonne, Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine Institut d'Histoire de la Révolution;

Anne ANGLES, Agrégée d'histoire, professeur d'histoire-géographie; Patricia BEAUCHAMP-AFADÉ, Présidente déléguée de l'association Les Anneaux de la Mémoire (Nantes); Sonia CHANE-KUNE, Docteure en géographie politique;

Bernard GAINOT, Maître de conférences honoraire en histoire, habilité à diriger des recherches, Université de Paris 1 - Panthéon Sorbonne; **Emmanuel GORDIEN**, Maître de conférences en médecine et vice-président

Anne LAFONT, Directrice de recherches en histoire de l'art, École des Hautes Études en Sciences Sociales/ EHESS:

Raoul LUCAS, maître de conférences en sciences de l'Éducation (La Réunion);

Bruno MAILLARD, Docteur en histoire, chargé de cours Université Paris-Est Créteil, chercheur associé au Centre de Recherches sur les Sociétés de l'Océan indien/CRESOI;

Johann MICHEL, Professeur de sciences politiques à l'Université de Poitiers, membre de l'Institut universitaire de France;

Annick NOTTER, Conservatrice du patrimoine, directrice des musées de La Rochelle; Yoan PHILLIPS, Économiste; Philippe PICHOT, chef de projet de La Route des Abolitions :

Bernadette ROSSIGNOL, agrégée d'espagnol, secrétaire de l'association Généalogie & Histoire de La Caraïbe;

Éric SAUNIER, Maître de conférences en histoire de l'Université du Havre et directeur de la revue Le Philanthrope. Siègent également à titre consultatif des représentants des ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Défense, des Affaires étrangères, de la Culture, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Ville.

Pour nous contacter: COMITÉ NATIONAL POUR LA MÉMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE Ministère des Outre-Mer 27 rue Oudinot - 75007 Paris Tél : 01.53.69.23.79 –

WWW.CNMHE.FR.

Assistante de direction – chargée de communication : Magalie Limier Magalie.limier@outre-mer.gouv.fr

Infographie: Jean-José Caddy

du CM98: